

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 31 (1893)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Un gros nuage noir  
**Autor:** Desbois  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-193624>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS  
datent du 1<sup>er</sup> janvier, du  
1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou  
du 1<sup>er</sup> octobre.

## L'année 1834.

La précocité exceptionnelle du vignoble ne peut cependant pas être comparée à celle de 1834. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* du 28 janvier de cette année-là :

« On remarque, à Epesses et aux environs de Cully, des ceps de vigne tellelement avancés que les feuilles ont atteint tout leur développement, et que plusieurs grappes de raisins se font déjà apercevoir. A Ecublens, on a vu à une treille, quelques bourgeons de deux pouces, une feuille de vigne bien développée et même des raisins. »

On écrivait des Brenets, à la date du 10 octobre 1834 :

« Les effets de la température extraordinaire de l'année se font sentir sur les animaux comme sur les végétaux. La grive et le rouge-queue ont des œufs. Il y a dans le village beaucoup de pommières en fleurs. Aux Frêts, à une lieue du village, un prunier a fleuri trois fois ; on y a fait depuis deux mois deux récoltes de prunes, et il en porte encore maintenant qui sont déjà de la grosseur des raisins. »

A la même date (10 octobre 1834), la *Gazette* ajoutait :

« La vendange continue dans le canton de Vaud par un temps magnifique. On s'attendait généralement à une récolte abondante ; aujourd'hui les résultats sont à peu près doublés. Il est des districts où des propriétaires ont fait cesser la vendange, par défaut de place, malgré les nombreuses précautions prises depuis longtemps. »

« De tous côtés on annonce la même abondance, de la France, du Rhin, de tous les cantons suisses, de toutes les contrées viticoles. De là naîtrait un véritable embarras et des pertes immenses pour le vigneron qui, faute de pouvoir loger sa récolte, serait forcé de l'abandonner à bas prix, si les propriétaires, en augmentant considérablement le nombre des caves et des vases, n'eussent fourni des moyens de prévoyance et de conservation, si la population n'eût généralement augmenté, si enfin un grand nombre de particuliers n'eût pris le

parti de faire des provisions pour plusieurs années.

» Le canton de Vaud possède 16,000 poses de vignes. Il est des contrées qui ont produit dix chars la pose, et même au-delà. Mais en n'admettant que huit chars seulement, on arrive au chiffre de 128,000 chars, qui, au prix moyen de deux batz, représenteraient une richesse de plus de dix millions.

» Mais il faut écouter, car, si à cette masse on ajoute 50 à 55,000 chars en vins vieux existants, et si, de ces 180,000 chars, on en déduit 25,000 pour la consommation locale et 20,000 pour l'exportation, on trouvera qu'environ 135,000 chars resteront dans les caves, où ils suffiraient à tous les besoins, dussent trois années consécutives manquer totalement de récolte. »

Le *Fédéral*, journal genevois, disait, à la date du 28 octobre :

» Depuis 1804, nous n'avons pas eu de vendanges aussi abondantes. Partout le vin de cette année paraît devoir être supérieur à celui de l'année dernière, mais inférieur à celui de 1811 et 1812. En général la récolte est équivalente à celle de deux années ; aussi le prix du vin nouveau est-il très bas.

» Les semaines sont fort en arrière ; la sécheresse les a arrêtées presque partout ; aussi depuis le retour de la pluie déploie-t-on une grande activité pour regagner le temps perdu. Il faudrait un hiver bien favorable pour que l'époque tardive des semaines n'eût pas une fâcheuse influence sur la récolte prochaine. Celle des regains, dont on avait désespéré, a été assez bonne, les pluies de fin août les ont fertilisés, et la beauté de l'automne permet de profiter des pâturages.

» A l'exception des foins, il est peu d'années où les agriculteurs de notre pays aient pu se réjouir de résultats aussi avantageux. »

## Un gros nuage noir.

J'aime beaucoup voir le lever de la lune, peut-être aimerais-je aussi celui du soleil si je pouvais le contempler un jour, mais je renonce à m'accorder ce plaisir et pour cause. Chaque fois que

l'astre aux réchauffants rayons sort de son lit de nuages roses, mon regard est invariablement fixé du côté opposé à l'aurore. Oui, je l'avoue à ma honte, dans ce moment-là mes yeux regardent encore en dedans, comme on dit, ce qui fait que le soleil continue à se lever avant moi.

Mais le lever de la lune, je l'aime depuis l'enfance. Plus tard, à vingt ans, j'ai rêvé à sa lumière sereine et je lui ai répété de délicieuses paroles, entendues autrefois... Je lui confiais mes secrets... Aujourd'hui je n'ai plus rien à conter à ma chère vieille lune et pourtant je me dérange encore souvent pour lui rendre visite. C'est dans cette intention, qu'il y a deux ou trois semaines, je sortis un soir pour m'avancer dans la campagne.

Marchant rapidement, je me trouvai bientôt vers la ferme de M. B... en train de causer avec le fermier et la femme de celui-ci.

Assis devant la maison, ils m'offrirent une place sur leur banc.

Les deux époux paraissaient tout heureux et m'annoncèrent qu'enfin la sécheresse allait avoir une fin. « Voyez ce gros nuage noir, me dit le fermier, il nous annonce enfin la pluie et pas plus tard que cette nuit nous allons avoir un fameux temps ! Nos pauvres foins vont-ils être contents de recevoir enfin une bonne trempée. »

— Oui, ajouta la fermière, mais pourvu au moins que la pluie ne dure pas trop longtemps. Vous savez, une fois que le temps est dérangé il a souvent de la peine à se remettre.

Puis elle ajouta en s'adressant à son mari :

— Louis, il te faut au moins bien penser à ce que tu vas donner à faire au domestique demain, car rien ne m'ennuie autant que de voir les hommes traîner par la maison. Il me semble que tu devras sortir, déjà ce soir, la seille à purrin ; la pluie de cette nuit la tremperait et ce serait de l'avance pour demain. ... Il faudra vous mettre à fossoyer le jardin, car une fois que la terre sera humide on pourra planter les haricots et les choux... Tu n'oublieras pas aussi que tu as encore de la paille à arranger pour attacher la vigne... Et puis il y a

les outils pour les foins qui ne sont pas raccommodés... Ne manque pas de remettre des dents aux rateaux...

— As-tu bientôt fini de trouver de l'ouvrage pour demain ? fit le fermier impatienté. Tu dois terriblement amuser cette dame avec tes histoires de seille à purin et de dents de rateaux ! Si on ne peut pas s'accorder un moment de répit un jour de mauvais temps, il vaudrait autant être des esclaves.

— Oh ! monsieur, ne regardez pas à moi pour parler de vos travaux, lui dis-je, ceux de la campagne m'intéressent beaucoup et je suis heureuse d'avoir pu me reposer un moment sur votre banc.

Malgré cela le fermier resta sombre et continua à maugréer contre les femmes, qui feraient mieux de s'occuper de leurs marmites !

Je jugeai prudent de me lever et de retourner sur mes pas.

Chose curieuse ! pendant que le paysan et sa femme se plantaient ainsi réciproquement des épingle, l'auteur de la querelle, le gros nuage noir, filait, filait tout doucement du côté de la montagne où il allait disparaître !

En même temps, la lune pleine et magique faisait là-bas une grandiose apparition dans un ciel d'une pureté incomparable.

Malgré cela, de poétiques pensées ne m'occupèrent guère ce soir-là ; et je me dis en me hâtant vers ma demeure : « Il est certain que s'il y a quelque part éclats de tonnerre, pluie, grêle ou vent, tout cela ne sortira pas du gros nuage noir. »

Mme DESBOIS.

### Le foulard.

Aujourd'hui, les caractères excentriques, originaux, sont beaucoup plus rares que jadis. Cela tient à diverses causes, entre autres, à l'esprit démocratique qui gagne chaque jour du terrain et aplani les rugosités de certains individus. Nous avons presque tous, au fond, les mêmes idées, les mêmes tendances, les mêmes prétentions. Un original, comme on en voyait autrefois, pourrait à grande-peine subsister au milieu de nous.

La tradition nous a conservé les paroles et les actions de quelques-uns de ces personnages singuliers, qui se rendaient indépendants des lois sociales et des convenances. Il est vrai qu'on ne les remettait pas à l'ordre ; on leur permettait d'exercer une sorte de dictature, et parfois ils en abusaient.

De ce nombre était un célèbre avocat, qui habitait l'une des bonnes villes du canton. Rien ne lui coûtait pour défendre ses clients : on va le voir par l'anecdote suivante.

Il avait à défendre un paysan, accusé d'avoir volé plusieurs moules de bois à son voisin. On ne l'avait pas pris en fla-

grant délit, mais le bois dérobé avait été retrouvé sur le terrain du prévenu. C'était là, on en conviendra, une preuve assez forte. Toutefois notre avocat ne l'admettait pas ; il prétendait que des ennemis de son client avaient très bien pu, pour lui jouer un mauvais tour, transporter ce bois sur son terrain ; et qu'il était innocent de toute espèce de larcin.

Le tribunal, devant lequel l'affaire avait été portée, se montrait rebelle à cette manière de voir : L'avocat, désespérant de le convaincre, se résolut à frapper un grand coup. Voici comment il s'y prit.

A la dernière audience, car ce procès en avait déjà rempli plusieurs, il répétait son raisonnement habituel. « On a voulu, messieurs, perdre mon client et l'on n'a rien imaginé de mieux que de transporter sur son terrain le bois dérobé. De pareils exemples sont-ils si rares, si extraordinaires, que vous ne puissiez pas admettre que le fait s'est passé ainsi ? Point du tout : j'en citerais facilement quantité d'autres... (Tout en parlant ainsi, il fouillait dans ses poches et les retournaient, avec l'expression de la plus vive inquiétude.) Messieurs, voilà qui est pour le moins drôle. Lorsque je suis venu ici, j'avais mon foulard, j'en suis certain, un beau foulard acheté chez les MM. David, à Lausanne, et je ne le trouve plus. Il faut bien me rendre à l'évidence. Seriez-vous assez bons, messieurs, pour sonder vos poches ; peut-être l'un de vous l'a-t-il pris par mégarde. »

Machinalement, messieurs les juges obéissent à l'invitation de l'avocat, et la stupéfaction est grande, lorsqu'on voit le président de la cour tirer de sa poche le foulard disparu.

— Le voilà, s'écrie l'avocat, c'est bien le mien, je le reconnais. Ah ! messieurs, entendons-nous bien, je n'accuse pas monsieur notre président d'avoir fait le mouchoir ; loin de moi de pareilles pensées ! J'inclinerais plutôt à croire que quelqu'un lui a joué le même tour qu'à mon client ; c'est très possible, très probable ; cela ne peut s'expliquer autrement. Pourquoi donc n'admettriez-vous pas que mon client a été victime d'une manœuvre semblable, qui saute aux yeux ; car jamais on n'a émis le moindre doute sur l'honorabilité parfaite de notre président.

La légende raconte que ce stratagème eut l'effet désiré ; le client de notre habile avocat fut renvoyé absous.

J. B.

### L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. FAVRAT.

XIV

Le vieil Abram avait dit vrai ; quand arriva la lettre du ministre, Charles était à l'hôpital

depuis trois semaines. Un camarade qui le visitait journallement fut prié de la lui communiquer, et de lui annoncer qu'au bout de quatre ou cinq jours il pourrait partir pour le pays. Cette nouvelle ne fit aucune impression sur lui, mais quand il entendit la fin de la lettre, où se trouvaient certaines paroles d'espérance et de consolation, et un court récit dicté par l'oncle, de ce qui s'était passé au fond de Mauverney, ses yeux s'animaient, et il voulut prendre connaissance lui-même de ce qu'il n'avait pas espéré.

— Ami Bérard, dit-il enfin, voilà qui me raccroche à la vie. Je n'ai pas la force d'écrire, je tremble encore ; prends la plume, toi, s'il te plaît. Ecris d'abord quelques mots à ma mère pour lui dire que ça va mieux, et que Dieu aidant je pourrai supporter le voyage. Quant au domaine, qu'elle ne s'inquiète pas, je le reprends des créanciers, si je puis trouver quelqu'un pour m'aider, et il paraît que l'oncle m'aidera ; qu'elle lui dise bien qu'il peut compter sur Charles, et qu'elle le remercie mille et mille fois. Qu'elle salue bien mon père... mais ils ne m'en disent rien dans la lettre... il paraît qu'il n'a pas changé. Ensuite, si tu veux être un bon enfant, ami Bérard, écris-moi deux mots à Judith, mais tu ne mettras pas la salutation, je la mettrai moi-même... Ah ! dans l'autre lettre, dis à ma mère qu'elle aille voir le ministre, ce qu'il me dit là me fait autant de bien que le reste... C'est bien vrai au fond, si je m'en étais fié à celui qui a fait le manche des cerises, je ne serais pas venu ici. Mets les deux lettres l'une dans l'autre. Tu adresseras à Marianne Barbaz, née Pache, aux Râpes, rière Lausanne, canton de Vaud en Suisse.

La lettre partit le même jour. Quinze jours après, Charles partait aussi par le coche de Besançon, et grande fut la surprise au Jorat quand le fils de Samelet reparut, non plus en habit de milaine mais en habit rouge, avec les galons de sergent. Il était encore pâle et faible, mais le printemps, le bon air de la contrée, les soins de sa mère surtout et les visites de l'oncle qui lui apportait les vœux et les bonnes amitiés de Judith, lui rendirent bientôt la force et la santé.

— C'est une année de misère que tu as passée par là-bas, lui disait l'oncle ; ça t'aura fait sage : il n'y a point de mal, seulement c'est bien heureux que l'autre, le fiertaud de Montpreveyres, n'ait pensé qu'à l'argent, car autrement il emmenait Judith et bernache pour le sergent. Maintenant il ne s'agit plus d'être malade, nous voici au quinze mai, les prés sont superbes, le blé troche, il te faut vite t'arranger avec ton père et ses créanciers ; c'est comme je t'ai dit : j'ai vendu mon terrain et ma maisonnette, ça ne faisait que de me tracasser, et je te prête l'argent, au quatre, si ça te va et que tu veuilles être un brave homme.

Ainsi fut fait. Charles reprit le domaine, paya les intérêts arriérés, et se mit courageusement à l'œuvre pour rattraper le temps perdu. Samelet ne fit aucune opposition ; le pauvre homme, depuis sa sortie de prison, était morne et abattu, il allait s'affaiblissant chaque jour. Bientôt il tomba sérieusement malade et malgré toutes les recettes de la vieille Françoise et les soins du médecin, il mourut dans le mois de juillet. Pierre à Claude et l'oncle furent priés pour l'enterrement. Le soir de la cérémonie, comme on se séparait